



**ARRÊTE autorisant des travaux au titre de
l'accessibilité et de la sécurité des ERP
Série A n°2011/605
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

HÔTEL DE VILLE	DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Demande déposée le 28/10/2011 Complétée le 28/10/2011		N° AT 91691 11 10015
Par : CM-CIC Services Demeurant à : 6 avenue de Provence 75452 PARIS Représenté par : Monsieur LE GOFF Pascal Pour : autorisation de travaux intérieurs dans un ERP Sur un terrain sis à : 6 Rue MARC SANGNIER Yerres	<i>Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture</i> le 12/12/11 le 12/12/11 Le Maire	

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;
Vu le code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de la DDT - Commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la Sécurité en date du 07/11/2011
Vu l'avis favorable assorti de prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 02/12/2011

ARRETE

Article 1 : La demande de travaux est **ACCORDEE**.

Article 2 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours ainsi que dans l'avis de la DDT.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 15 décembre 2011



Jacqueline CAILLOT,
Conseillère Municipale Déléguée
Chargée de l'Urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20111215-2011-605-AR
Date de télétransmission : 19/12/2011
Date de réception préfecture : 19/12/2011

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

